



DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	9	11

Présents : Bernard BERTHAUD, Stéphanie FAIVRE, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Thomas HUMBLOT, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER et Christian SAINTHOT.

Date de Convocation :
13/11/2024

Absents : Marie-Hélène BILLOT, Sylvain CROZE, Nicolas KOEHREN, Arnaud LAVIGNE, Marie-Anne SALVADORI et Solène VILLET

Date d'Affichage :
25/11/2024

Pouvoir : Arnaud LAVIGNE donne pouvoir à Paulette GIANCATARINO, Marie-Anne SALVADORI donne pouvoir à Bernard BERTHAUD

N° : 2024/52

Secrétaire de séance : Liliane GOY

OBJET :

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – budget général

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser la Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2024 était de 2 121 653.45 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 530 413.36 € maximum.

Chapitre	Crédits votés au BP 2024 (crédits ouverts)	RAR 23 inscrits au BP 2024 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2024	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT
D 20	90 000.00	0.00	0.00	90 000.00	22 500.00
D 204	26 000.00	0.00	0.00	26 000.00	6 500.00
D 21	1 985 653.45	0.00	0.00	1 985 653.45	496 413.36
D 23	20 000.00	0.00	0.00	20 000.00	5 000.00
TOTAL				2 121 653.45	530 413.36

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris, et ce, avant le vote du budget primitif de 2025, à savoir :

Chapitres	Autorisations de crédits 2025 jusqu'au vote du BP 2025
20 – Immobilisations incorporelles	22 500.00
204 – Subventions d'équipements versés	6 500.00
21 – Immobilisations corporelles	496 413.36
23 – Immobilisations en cours	5 000.00

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Paulette GIANCATARINO

